

M. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, je puis assurer à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) que la Chambre aurait pris d'importantes décisions dont lui-même désire l'adoption s'il n'avait pas mis de bâtons dans les roues et s'il n'avait pas agi ainsi dans le dessein évident d'en-traver les travaux de la Chambre afin de prononcer plus de discours sentencieux. Sur lui retombe la responsabilité du ralentissement et du prolongement de nos travaux.

L'honorable député vient de dire qu'il devrait avoir le droit de voter à l'égard des questions législatives dont est saisie la Chambre; qu'il devrait avoir le droit de voter la deuxième lecture et qu'il devrait avoir le droit de voter au sujet de ce projet d'amendement. L'honorable député aura le droit de voter. Personne ne lui retirera son droit de vote. Voici ce qu'il veut dire: après que le Gouvernement a délibérément retardé la présentation de cette mesure jusqu'aux derniers jours de la session, nous devrions nous plier à cette tactique, nous devrions nous abstenir d'étudier la question d'une façon raisonnable. Le représentant de Winnipeg-Nord-Centre dit: "Je crois que tout ce qu'on peut et doit dire dans ce débat a été dit, et je veux voter". Il dit en d'autres termes: "Je ne veux pas entendre un autre député sur cette question; je crois que nous devrions passer au scrutin maintenant".

M. Knowles: Pas vous?

M. Fulton: L'attitude de l'honorable député est bien plus dominatrice et vexatoire que celle du Gouvernement. S'il faut en conclure quelque chose, c'est à la folie que ce serait d'élire un gouvernement CCF.

M. Knowles: L'honorable député me permettrait-il une question? Je ne vais pas m'inquiéter outre mesure de la remarque qu'il vient de faire; ma question porte plutôt sur le point qu'il exposait il y a un instant. Aurait-il l'obligeance, à mon intention, de concilier l'offre qu'il a faite de donner à la Chambre l'occasion de se prononcer bientôt sur la proposition d'amendement dont elle est saisie avec l'idée qu'il a émise et selon laquelle il faudrait continuer à discuter la question? Il faut choisir.

M. Fulton: J'allais y arriver et je pense qu'autant vaut y arriver tout de suite. L'offre faite cet après-midi à la CCF, comme le sait pertinemment l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, se fondait sur le retrait éventuel de cette menace de coercition. Je vous rappelle que cette offre a été faite juste après le déjeuner, juste après deux heures et demie lorsque la Chambre s'est

réunie de nouveau cet après-midi. Elle a été réitérée par deux députés de notre parti qui ont l'un et l'autre offert de céder leur place, de se rasseoir immédiatement, à la première manifestation de la part de la CCF, du Gouvernement et du parti créditiste, entre lesquels, au sujet de la motion, il y a collusion.

Des voix: Règlement!

M. Coldwell: Je déclare que l'accusation de collusion n'est pas fondée et qu'il faudrait retirer le mot.

M. Fulton: Monsieur l'Orateur...

Des voix: Règlement!

M. Coldwell: Je désire m'expliquer sur un fait personnel.

M. Fulton: L'honorable député n'a pas dit qu'il voulait s'expliquer sur un fait personnel.

M. Coldwell: Monsieur l'Orateur, je soutiens que l'accusation qu'on vient de porter est sans fondement, que le mot "collusion" est antiparlementaire et doit être retiré.

Des voix: Rétractez-vous!

M. Coldwell: L'honorable député a parlé d'une conspiration entre...

M. Fulton: Je n'ai rien dit au sujet d'une conspiration.

M. Coldwell: De collusion, ce qui est pareil.

Des voix: Rétractez-vous.

M. Fulton: L'honorable député s'est expliqué sur le fait personnel. Je soutiens que le mot "collusion" n'a rien d'antiparlementaire. J'aime autant le dire au représentant de Rosetown-Biggar.

Des voix: Rétractez-vous.

M. l'Orateur: L'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) s'oppose à l'emploi du terme "collusion", évoquant une entente entre diverses personnes.

M. Coldwell: L'honorable député a prétendu qu'il y avait collusion entre le Gouvernement, la C.C.F. et le Crédit social.

M. Fulton: Il y en a actuellement, vu que vous appuyez tous la motion.

M. l'Orateur: Le chef de la C.C.F. a dit qu'il n'y a pas collusion entre son parti et quelque autre parti à la Chambre à propos de la question dont la Chambre est saisie, et l'honorable représentant de Kamloops doit s'en rapporter à sa parole.